

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 14 DECEMBRE 2020 à 19 h

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Josette GUERRIER, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. Brigitte FROMONT

Secrétaire de séance : M. J-P PILLON

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Date de l'affichage : 8 décembre 2020

Préambule : Hommage à Valéry GISCARD D'ESTAING

Une minute de silence en hommage au Président Valéry GISCARD D'ESTAING, disparu le 2 décembre 2020, est faite. M. le Maire associe également à cet hommage le Président défunt Jacques CHIRAC, décédé le 26 septembre 2019.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 14 novembre 2020, est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- la voirie du Bois Faguin
- la prolongation du prêt relais contracté auprès de la Caisse d'Epargne

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

I – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE SUITE A LA DEMISSION DE Mme Sandrine TESTAS

Suite à la démission le 19/11/2020 de Mme S. TESTAS de son mandat de conseillère municipale, le conseil municipal procède à l'installation de Mme Sylvie CHASSAGNE.

- Modification des commissions municipales (délibération n°D2020_050)

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, Décide :

M. Jean-Claude LAMBERT, conseiller municipal, devient membre de la commission Environnement, cadre de vie, espaces verts, voirie, éclairage, bâtiments, travaux, propreté, tri et recyclage des déchets.

Mme Sylvie CHASSAGNE, conseillère municipale, devient membre de la commission Relation avec l'habitant, communication, conseil citoyens

- Désignation d'un membre au CCAS en remplacement de Mme S. TESTAS (délibération n°D2020_051)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la désignation de Mme Claire ANDRIEUX en tant que membre élu au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

II – DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES A L'ESPACE CHABRIER – REGION AUVERGNE RHONE ALPES (délibération n° D2020_052)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, de déposer une demande d'aide financière auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour la création de toilettes publiques automatiques à l'Espace Chabrier. La prise en charge pourrait atteindre 50% du montant des travaux, qui s'élèvent à 16 334 € HT.

III – SUBVENTION ATTRIBUEE AU RASED (délibération n° D2020_053)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention d'un montant de 1 € par enfant scolarisé au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) qui intervient notamment à l'école SPINOSA.

IV – DELIBERATION POUR L'INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL AYANT ASSURE LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19 (délibération n° D2020_054)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'instaurer une prime exceptionnelle pour le personnel communal, ayant assuré la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Le montant individuel est fixé à 500 €. La prime sera attribuée par arrêté du maire à 3 agents.

V – VENTE DE LA PARCELLE AI 120 : CONTRE-PROPOSITION DE L'ACHETEUR, SUITES A DONNER

M. le Maire rappelle que par délibération du 27 janvier 2020, le conseil municipal décidait de vendre à M. et Mme JACOB la parcelle AI 120 d'une surface de 25 m², jouxtant leur propriété au 80 Chemin de la Bruyère.

Le prix proposé était de 276 € le m². M. et Mme JACOB ont fait une contre-proposition à 100 € le m².

M. le Maire demande la position du conseil municipal sur ce dossier, à savoir maintenir l'offre initiale ou bien accepter l'offre de M. et Mme JACOB.

Après débats, le conseil municipal décide à 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. le Maire et Mme F. POINTON-SCHOENAUER n'ont pas pris part au vote) de maintenir le prix initial de 276 € le m².

VI – VOIRIE BOIS FAGUIN (Délibération n°D2020_055)

Le conseil DECIDE, à l'unanimité :

- De préciser que la voie du Chemin du Bois Faguin, classée dans le domaine public communal, est d'une longueur de 127 mètres linéaires,
- De procéder à la mise à jour de la longueur de la voirie communale, qui sera transmise aux services préfectoraux.

VII – PROLONGATION DU PRET RELAIS CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE (Délibération n°D2020_056)

M. le Maire rappelle que le 6 novembre 2017, le conseil municipal a souscrit à l'offre de financement « crédit relais » présenté par la Caisse d'Epargne, d'un montant de 478 700 €, au taux fixe de 0,43 % trimestriel, d'une durée de 36 mois renouvelable pour 12 mois supplémentaires, et remboursable par anticipation sans indemnité, pour le paiement de l'indemnité d'expropriation des consorts BARRET – emplacement réservé pour le logement n°3.

Considérant qu'il est nécessaire de demander la prolongation de ce prêt pour une durée de 12 mois non renouvelables, tel que l'offre le prévoyait,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne, et de souscrire au prolongement du prêt relais, selon les conditions suivantes : un prêt d'un montant de 478 000 euros, pour une durée de 12 mois, à un taux fixe de 0.43 % trimestriel, avec la possibilité d'un remboursement total ou partiel à tout moment et sans indemnité.

VIII – INTERVENTION DE M. Vincent LAUTIER, Vice-Président de la CCDSV en charge de la gestion des déchets, qui présente la modification du schéma de collecte des déchets en porte-à-porte

M. LAUTIER présente le Rapport Annuel 2019 sur le service déchets.

Il rappelle que fin 2019 le SMICTOM a été dissous, et c'est la CCDSV qui a repris la compétence déchets.

Sur le territoire : 10 000 tonnes d'ordures ménagères sont générées, soit 215 kg / an / habitant.

Le marché de collecte sera modifié dès le 1^{er} janvier 2022. Une augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est à prévoir.

Le tri par habitant de la CCDSV est insuffisant : il est de 36 kg / an / habitant, alors qu'au niveau national il est de 47 kg / an / habitant.

Evolution du schéma de collecte :

Le tri des emballages légers en point d'apport volontaire est de 7,7 kg / an / habitant. En collecte en porte-à-porte, le tri est de 25 kg / an / habitant.

Le Conseil Communautaire de la CCDSV a décidé de passer sur un schéma de collecte en porte-à-porte des emballages légers, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les points d'apport volontaires (colonnes et bennes de tri enterrées) vont être conservés pour le verre, les journaux, et d'autres filières de recyclage (comme le carton)

La CCDSV s'engage à sensibiliser les habitants sur le tri par des campagnes de communication et d'information.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Commissions de la CCDSV

M. le Maire explique que les commissions ont été longues à se mettre en place en raison du contexte sanitaire de cette année. Il rappelle que c'est dans ces commissions que les représentants des communes participent au débat.

Il souligne que la CCDSV est un outil au service des communes.

⇒ SBI

M. M. SOLFOROSI indique que le bulletin municipal sera finalisé cette semaine.

⇒ Vœux du Maire : le 24/01/2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Prochain conseil municipal :

- Lundi 25 janvier 2021 à 19h30